

Réunion publique du 28 mars 2025



PCAET :

Présentation du Projet de
PCAET arrêté en CC du
4/11/24

Révision du SCoT :

Présentation de la
démarche et du
diagnostic/EIE



Réunion publique du 28 mars 2025

Plan Climat Air Energie Territorial arrêté en CC du 4/11/24



« Volet Air Energie Climat du futur Schéma de Cohérence Territoriale »





•01

Rappel du processus d'élaboration du PCAET

Qu'est ce qu'un PCAET ?



- Le PCAET est un projet territorial de développement durable ;
- Document stratégique et opérationnel élaboré pour 6 ans ;
- Il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :
 - la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
 - l'adaptation au changement climatique,
 - la sobriété énergétique,
 - la qualité de l'air,
 - le développement des énergies renouvelables.

Horizon 6 ans

Cadre réglementaire



- **Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010**

Oblige réalisation **Plan Climat-Energie Territorial (PCET)** pour EPCI **+50 000 habitants**

→ Adoption PCET Territoire de l'Ouest 2015

- **Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte**

→ **Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)**

Réduction 75% des émissions de GES à horizon 2050

Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial

→ Le Plan Climat-Energie Territorial (PCET) remplacé Plan Climat-**Air**-Energie Territorial (PCAET)

La loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat

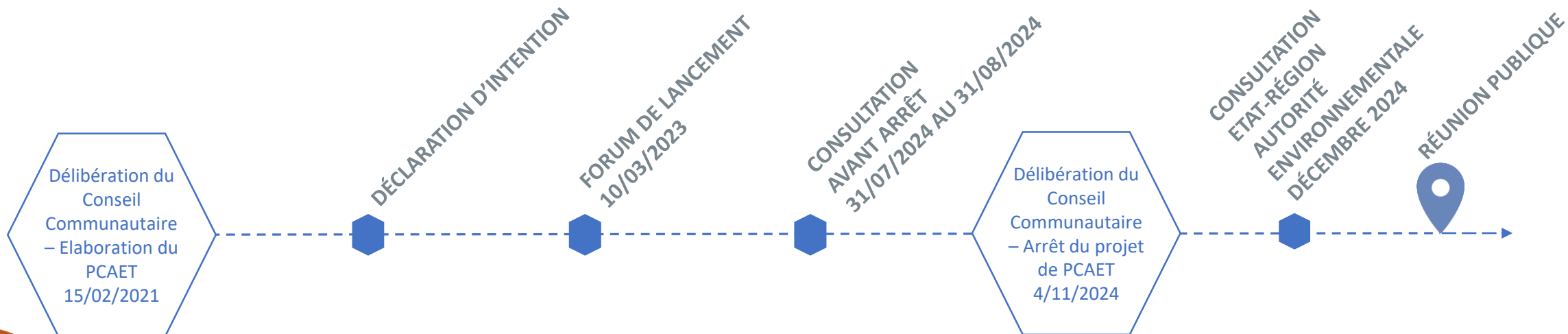
→ Accélérer l'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050

→ 2^{ème} Edition de la SNBC

Point d'étape des travaux du PCAET

- Historique

PCET 2015-2020

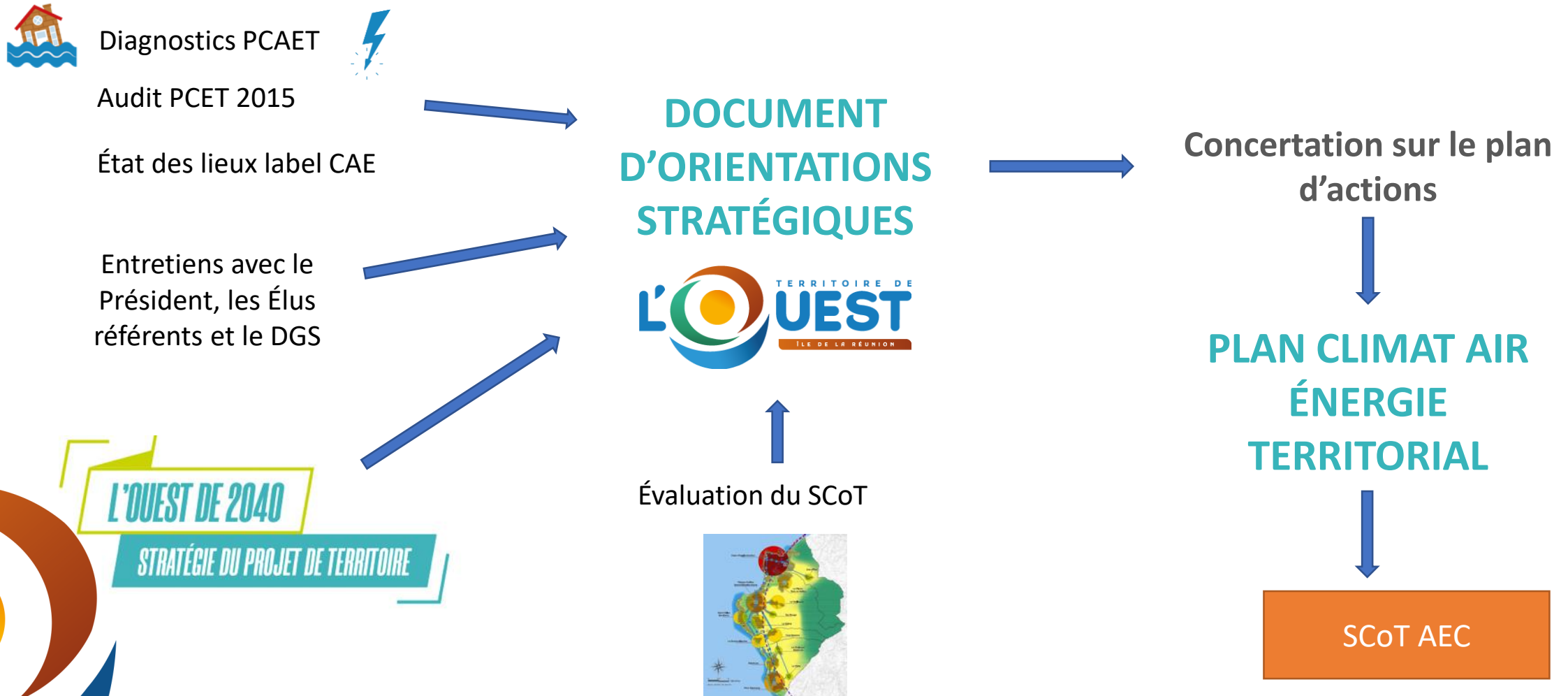


Rappel du processus d'élaboration



- Composition et méthode

Le PCAET se compose de Diagnostics, d'un Document d'orientations stratégiques et d'un Plan d'actions





•02

Retour sur le diagnostic

• 2 Retour sur le diagnostic

CO₂

Bilan des émissions de GES



Séquestration de carbone



Situation énergétique : consommation d'énergie, production d'énergies renouvelables, réseaux



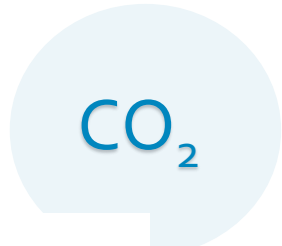
Vulnérabilité au changement climatique



Polluants atmosphériques

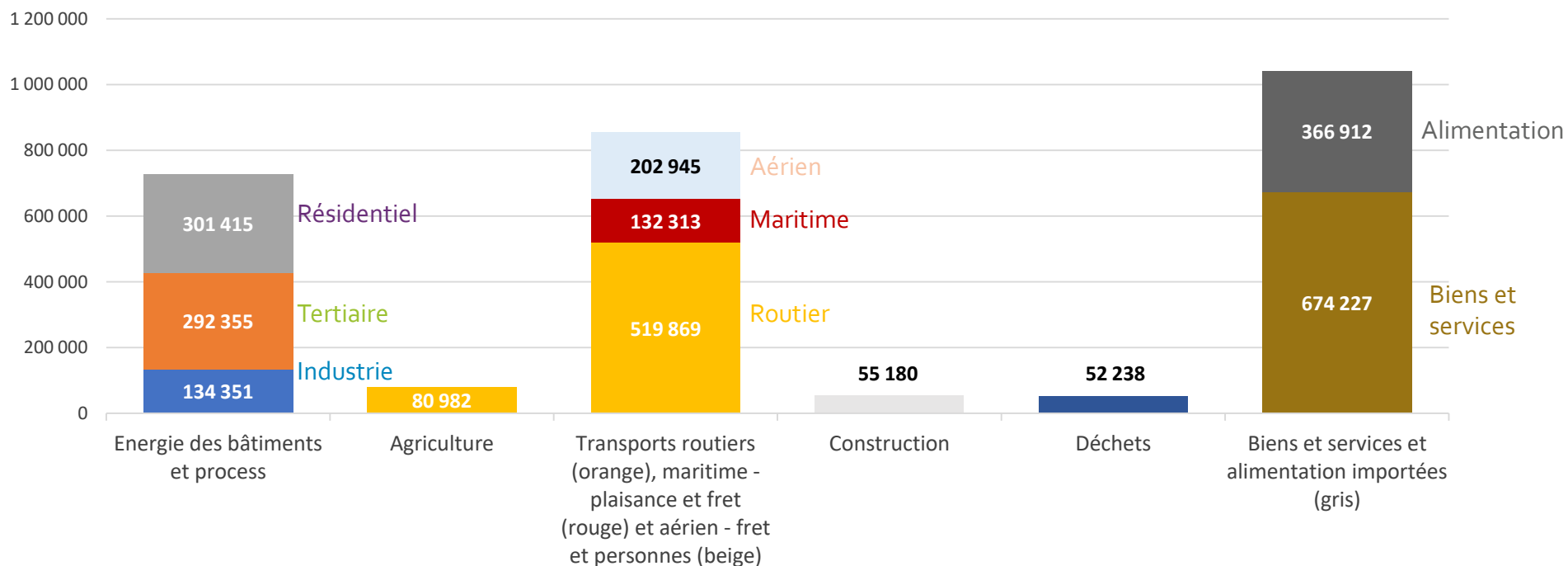
Année de référence : 2021

• 2 Retour sur le diagnostic



• Emissions de gaz à effet de serre 2021 du Territoire de l'Ouest

Emissions 2021 du territoire du TO (t CO2e)



Périmètre réglementaire :
 1 348 kt CO₂e
 6,4 t CO₂e/hab

Périmètre global « empreinte » :
 2 813 kt CO₂e
 13,3 t CO₂e/hab

223 000 tours de la Terre en avion long-courrier

Combustion de 891 millions de litres de gasoil soit 297 piscines olympiques

25 %

L'énergie des bâtiments et process

30 %

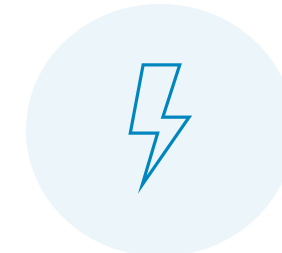
Les transports (majoritairement routiers)

37 %

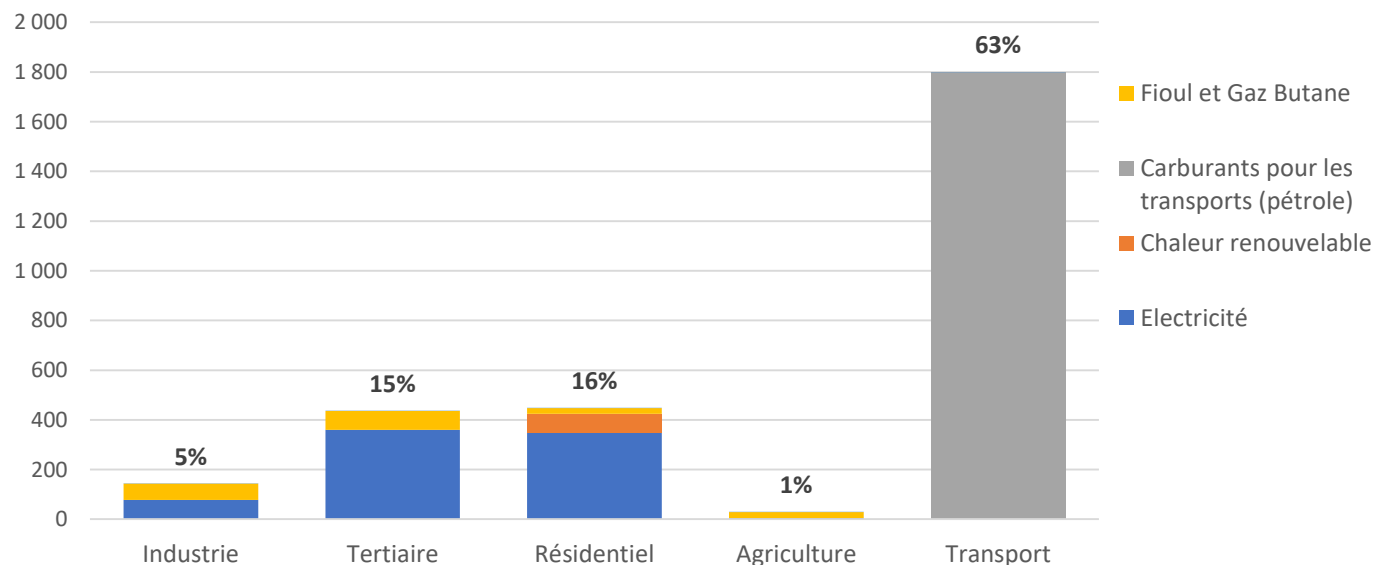
La consommation et l'alimentation

• 2 Retour sur le diagnostic

• Consommation d'énergie 2021



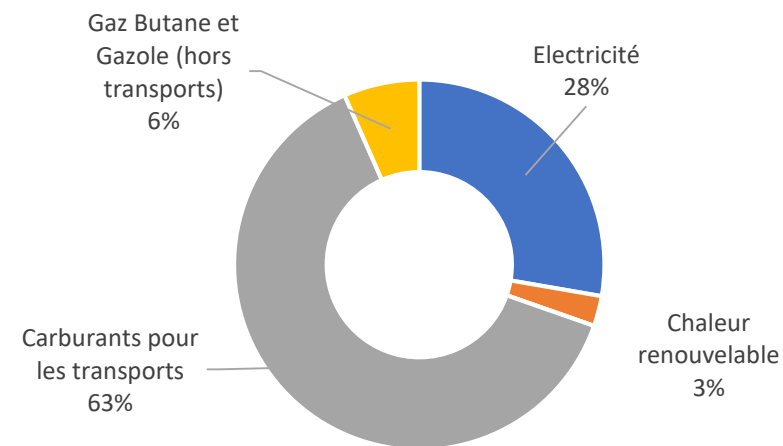
Consommation d'énergie finale 2021 du territoire du TO en GWh par secteur et par source



Consommation d'énergie finale : 2 853 GWh

24 % de la consommation de l'île

Répartition de la consommation énergétique finale 2021 du territoire du TO

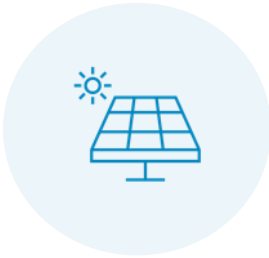


+14%

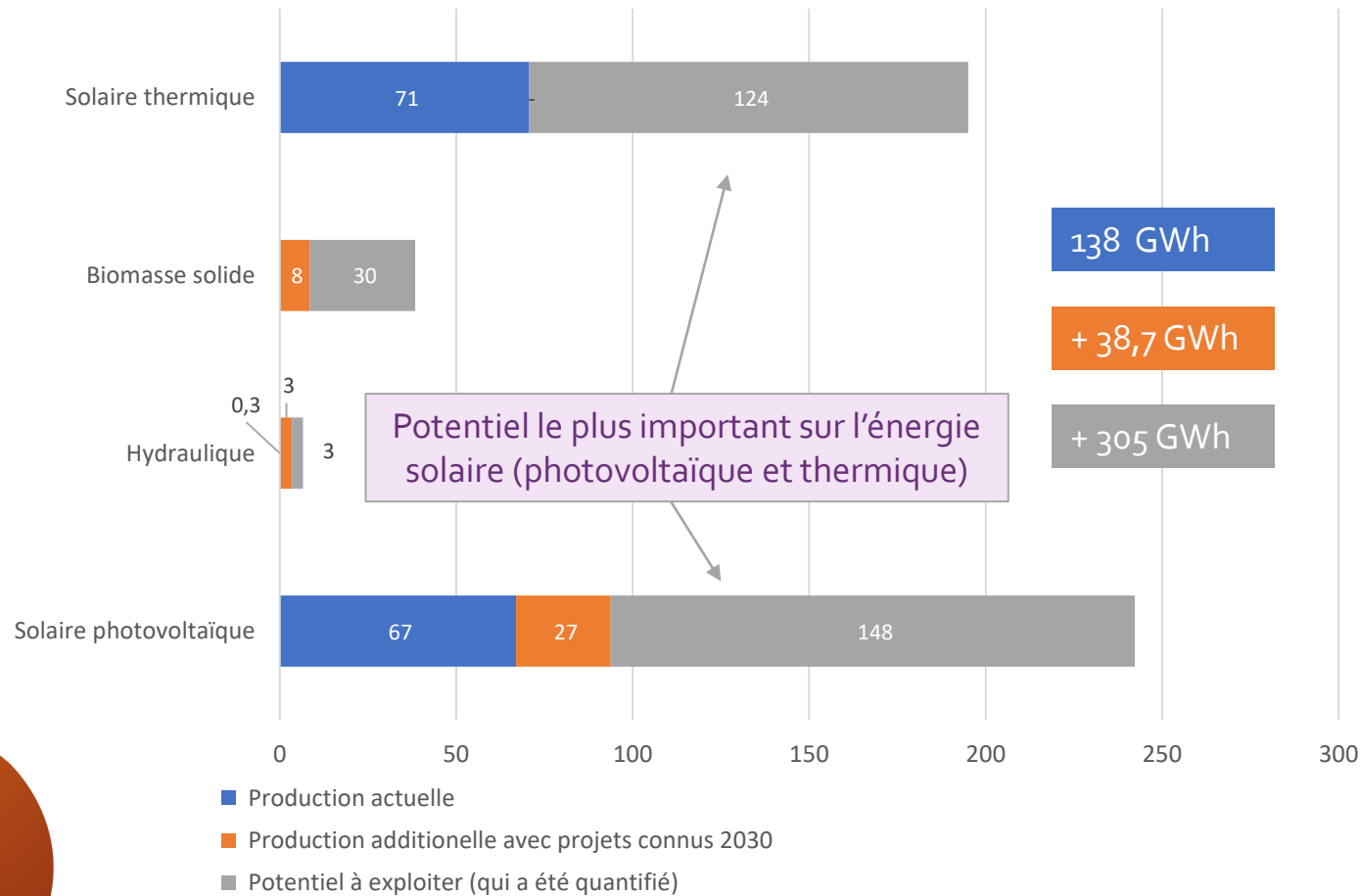
AUGMENTATION DES
CONSOMMATIONS
D'ÉLECTRICITÉ EN 10 ANS
(2011 – 2021)

• 2 Retour sur le diagnostic

• Production d'énergie renouvelable



Bilan de la production 2021, prévue en 2030 et potentielle sur le territoire du TO (GWh)



5 %

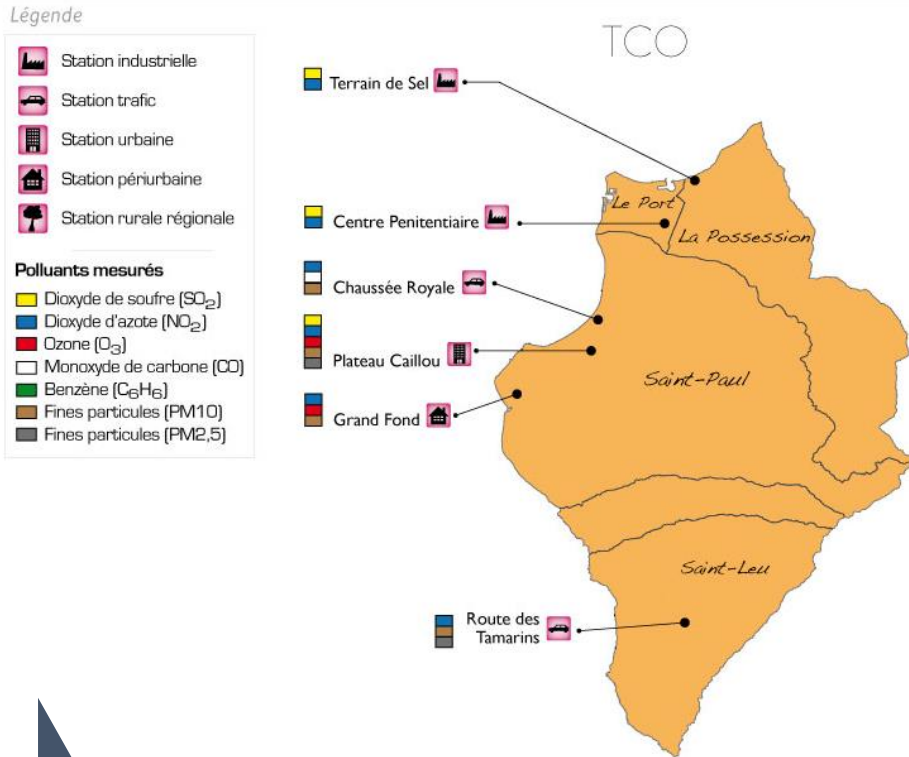
DE LA CONSOMMATION
D'ÉNERGIE DU TO EST
COUVERTE PAR DES ENR
(2021)

• 2 Retour sur le diagnostic

• Polluants atmosphériques



6 stations de mesure fixes



NO_x

Oxydes d'azote

Combustion d'énergies fossiles : **transport routier, centrales thermiques**

PM_{2.5}

PM₁₀

Particules fines

Combustion, **transport routier diesel**, origine naturelle (volcanisme, embruns...)

COV

Composés organiques volatils

Gaz d'échappement, utilisation de solvants et de produits de nettoyage (intérieur et milieu urbain)

SO₂

Dioxyde de soufre

Combustion de **fossiles** contenant du soufre (charbon, fioul, gazole...) et volcanisme

NH₃

Ammoniac

Engrais azotés

Pas de dépassement des seuils réglementaires en 2021

• 2 Retour sur le diagnostic

• Séquestration de carbone sur le territoire

CO₂



Forêts



Cultures



Prairies



Autres espaces
non urbanisés

STOCK

16 100 ha
36 %

22 700 kt CO₂
62 %

11 200 ha
25 %

5 100 kt CO₂
14 %

4 600 ha
10 %

3 200 kt CO₂
9 %

12 500 ha
28 %

5 700 kt CO₂
15 %

Total
44 000 ha

37 000
ktCO₂e

Le changement d'affectation des sols est responsable de **10 000 t CO₂/an** en moyenne (2006-2018)

Arrêt de la consommation
d'espaces naturels

Evolution des pratiques agricoles
pour renforcer le stockage

Construction biosourcée

- 2 Retour sur le diagnostic
- Vulnérabilité au changement climatique



PROJECTIONS CLIMATIQUES RÉGIONALES

+1°C à
+ 3,5°C

RÉCHAUFFEMENT
ATTENDU À LA RÉUNION
D'ICI LA FIN DU SIÈCLE

NETTE AUGMENTATION
DES JOURS DE FORTE
CHALEUR



RENFORCEMENT DE
L'INTENSITÉ DES SYSTÈMES
LES PLUS INTENSES

PROBABLE DIMINUTION DU
NOMBRE TOTAL DE SYSTÈMES



BAISSE DES
PRÉCIPITATIONS (SURTOUT
EN SAISON SÈCHE)

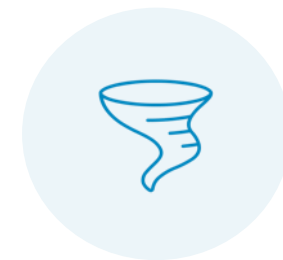
ALLONGEMENT DE LA
SAISON SÈCHE



POURSUITE DE L'ÉLÉVATION
DU NIVEAU DE LA MER (ENTRE
+30CM ET +1,5M EN 2100)

• 2 Retour sur le diagnostic

• Vulnérabilité au changement climatique



VULNÉRABILITÉ DES RESSOURCES NATURELLES



Eau et assainissement

Quantité d'eau disponible
Qualité de l'eau
Qualité du réseau d'assainissement



Biodiversité et environnement

Impact sur le récif corallien > érosion des sols
Evolution des migrations marines
Prolifération des espèces invasives



Energie

Incertitude sur les EnR (hydraulique - bagasse)
Accroissement de la demande
Réseau électrique en partie aérien



VULNÉRABILITÉ DES POPULATIONS



Santé publique

Maladies vectorielles
Vagues de chaleur
Qualité de l'eau potable



Risques naturels et aménagement

Houles australes - Submersion marine
Mouvements de terrain
Inondations - Vents
Erosion des sols



Transport

Infrastructures routières
Dépendance vis-à-vis des aéroports et ports



VULNÉRABILITÉ DES SECTEURS ÉCONOMIQUES



Agriculture, sylviculture et pêche

Baisse des rendements
Feux de forêts
Dégradation des récifs coralliens



Industrie

Production eau bouteille
Surproduction de déchets



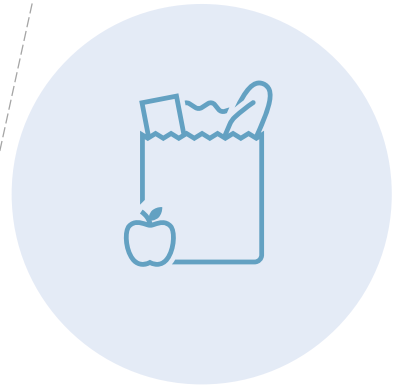
Tourisme

Baisse de la fréquentation à cause
des vulnérabilités précédemment identifiées



• 2 Retour sur le diagnostic

• Synthèse des enjeux identifiés



Consommation (biens, alimentation)

Modification des
pratiques



Mobilité

Changement des
modes de transport



Adaptation

Se préparer à l'impact
du changement
climatique



Energie

Baisse des
consommations et
développement EnR



Gouvernance

Mettre en œuvre le
PCAET – SCoT-AEC

Enjeux croisés
aménagement
> Futur SCoT-
AEC



•03

Orientations stratégiques

• 3 Orientations Stratégiques

• Piliers stratégiques



Objectifs quantitatifs

CO₂

Gaz à effet de serre (-22% en 2030 et -81% en 2050)

- Transports
- Bâtiments
- Agriculture



Consommations énergétiques : -22% en 2030 et -54% en 2050



Production d'EnR : potentiel de couvrir 93% des besoins énergétiques finaux en 2050



Séquestration de carbone (préserver et augmenter les espaces naturels pour contribuer à la neutralité carbone en 2050)

Objectifs qualitatifs



Contribution à l'évolution des **réseaux d'énergie**



Accompagnement de la mise en œuvre du **Schéma Régional Biomasse** et des **productions biosourcées** à usage autre qu'alimentaire



Polluants atmosphériques: améliorer la mesure et maîtriser les zones à risque



Adaptation au changement climatique :

- Améliorer la connaissance de la vulnérabilité du territoire
- Intégrer l'adaptation dans toutes les politiques publiques



Un futur SCoT AEC structurant pour les objectifs du PCAET

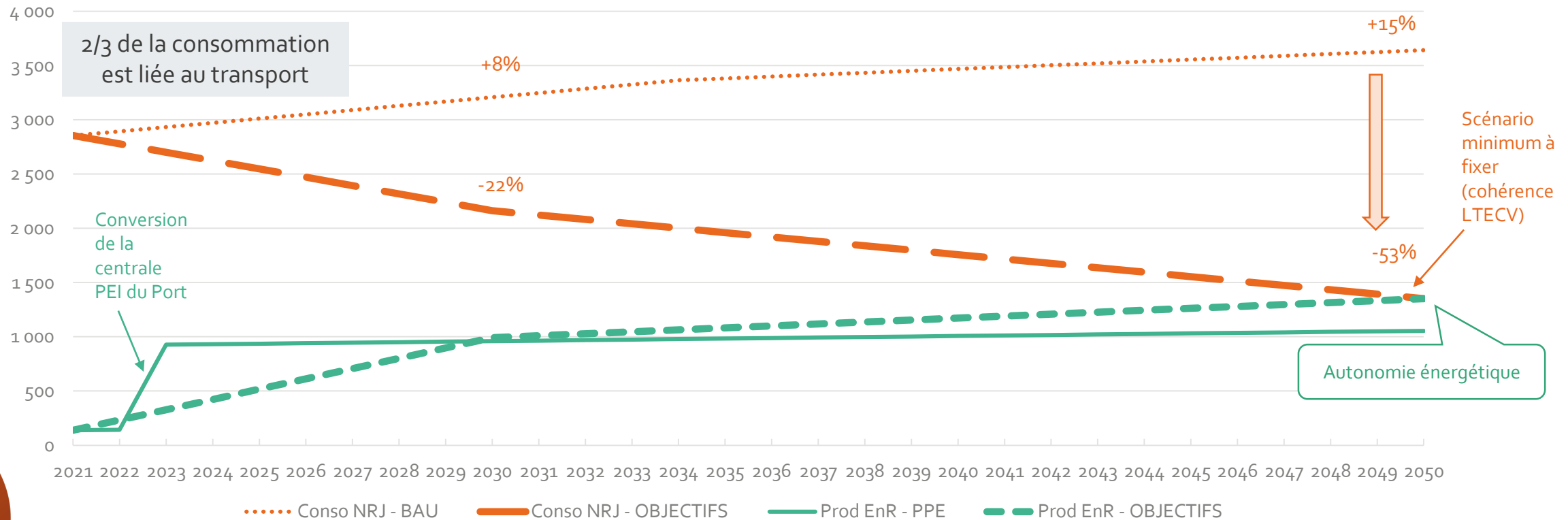
• 3 Orientations Stratégiques

• Trajectoires énergétiques



Illustration des trajectoires énergétiques correspondantes :

Scénarios consommation d'énergie et production d'EnR (GWh) - Synthèse 2030-2050

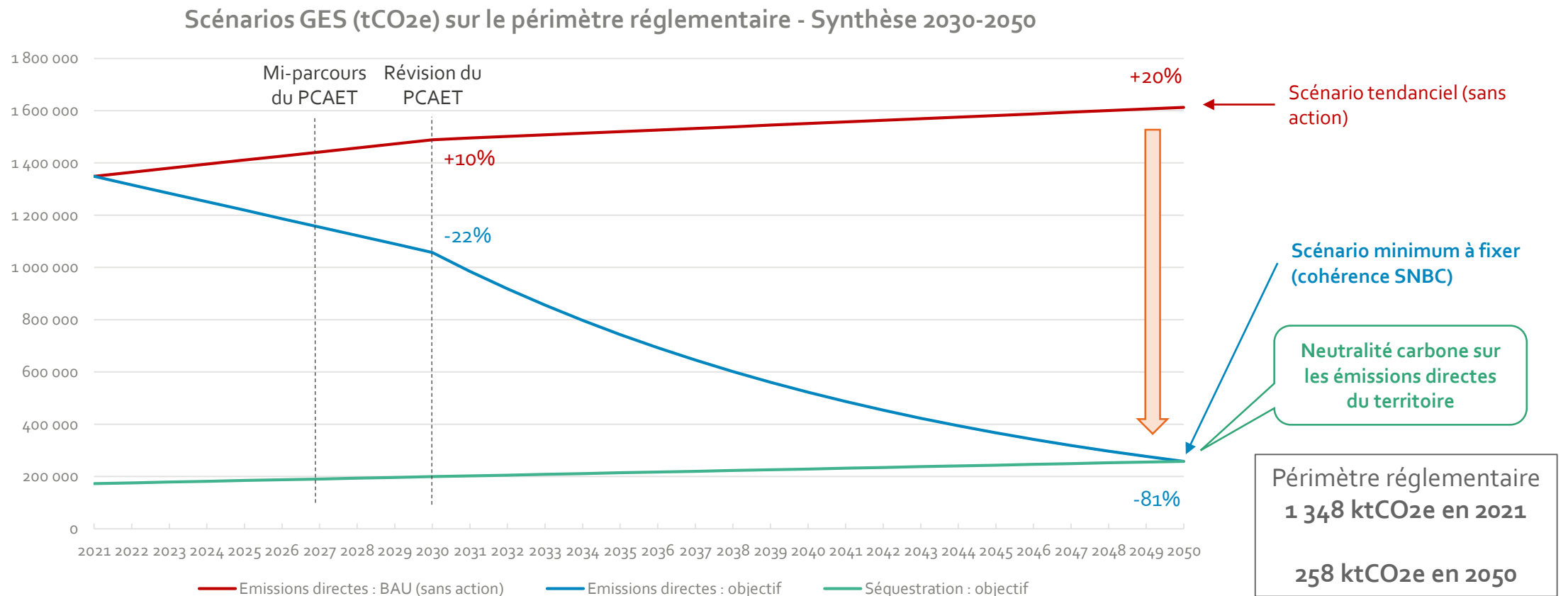


• 3 Orientations Stratégiques

• Trajectoires des émissions de gaz à effet de serre



Illustration des trajectoires GES correspondantes pour atteindre la neutralité carbone sur les émissions directes du territoire (hors importations et transports hors territoire) :



• 3 Orientations Stratégiques

• Axes stratégiques du PCAET

Un territoire durable et résilient qui s'adapte et qui anticipe les changements climatiques



Orientation 1 : Développer les mobilités alternatives et décarbonées sur le territoire



Orientation 4 : Orienter notre économie vers un modèle plus durable



Orientation 2 : Baisser les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables



Orientation 5 : Assurer la préservation de la qualité de l'air



Orientation 3 : Aménager un territoire résilient



Orientation 6 : Faire vivre et mettre en œuvre le PCAET

• 3 Orientations Stratégiques

• 6 orientations et 19 objectifs



Orientation 1 : Développer les mobilités alternatives et décarbonées sur le territoire

Objectif 1 : Réduire les déplacements en voiture et développer des solutions de mobilités nouvelles

Objectif 2 : Accroître la mobilité collective et douce

Orientation 2 : Baisser les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables

Objectif 3 : Renforcer la qualité de l'offre de logements existants et nouveaux

Objectif 4 : Agir en faveur d'une maîtrise de l'énergie

Objectif 5 : Accompagner le potentiel de développement en matière d'énergies renouvelables

Orientation 3 : Aménager un territoire résilient

Objectif 6 : Bâtir un nouveau modèle d'aménagement adapté à nos spécificités territoriales et climatiques

Objectif 7 : Adopter une gestion durable et responsable des ressources

Objectif 8 : Protéger notre territoire et nos populations face aux chocs climatiques

Objectif 9 : Préserver nos milieux aquatiques et notre biodiversité

Orientation 4 : Orienter notre économie vers un modèle plus durable

Objectif 10 : Intensifier la politique "zéro-déchet"

Objectif 11 : Orienter le tourisme vers le durable et la clientèle locale

Objectif 12 : Accompagner la transition vers une agriculture plus durable et respectueuse de l'environnement

Objectif 13 : Diversifier le modèle économique de l'Ouest vers plus de solidarité, de circularité et de durabilité

Objectif 14 : Affirmer l'Ouest comme une économie d'innovation et de savoirs

Orientation 5 : Assurer la préservation de la qualité de l'air

Objectif 15 : Améliorer la connaissance sur l'état de la qualité de l'air sur le territoire

Objectif 16 : Sensibiliser et informer la population et les acteurs locaux aux enjeux de la qualité de l'air

Orientation 6 : Faire vivre et mettre en œuvre le PCAET

Objectif 17 : Structurer une gouvernance pérenne en charge de la mise en œuvre du PCAET

Objectif 18 : Sensibiliser et former les acteurs du territoire et le grand public sur les enjeux liés aux thématiques climat-air énergie

Objectif 19 : Montrer l'exemplarité du Territoire de l'Ouest



•04

Plan d'actions et fiches actions

• 4 Plan d'action et fiches actions

6 Orientations, 19 Objectifs, 38 Actions

Orientation 1 : Développer les mobilités alternatives et décarbonées sur le territoire

Objectif 1 : Réduire les déplacements en voiture et développer des solutions de mobilités nouvelles

- 1.1 Réduire la place de la voiture sur le territoire
- 1.2 Encourager l'aménagement du travail auprès des entreprises pour réduire les déplacements pendulaires
- 1.3 Encourager le développement des mobilités innovantes

Objectif 2 : Accroître la mobilité collective et douce

- 2.1 Améliorer la performance des transports en commun
- 2.2 Développer une offre encourageant l'usage du vélo

Orientation 2 : Baisser les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables

Objectif 3 : Renforcer la qualité de l'offre de logements existants et nouveaux

- 3.1 Améliorer l'habitat : mettre en œuvre un service public d'amélioration de l'habitat et résorber les situations d'indignité

Objectif 4 : Agir en faveur d'une maîtrise de l'énergie

- 4.1 Améliorer la rénovation des locaux tertiaires
- 4.2 Améliorer la compétitivité industrielle en agissant sur l'énergie

Objectif 5 : Accompagner le potentiel de développement en matière d'énergies renouvelables

- 5.1 Etudier l'opportunité d'élaborer un schéma directeur des énergies et des réseaux pour le territoire

Orientation 3 : Aménager un territoire résilient

Objectif 6 : Bâtir un nouveau modèle d'aménagement adapté à nos spécificités territoriales et climatiques

- 6.1 Faire un SCoT-AEC ambitieux et permettant un rééquilibrage de l'armature territoriale
- 6.2 Intégrer des exigences climat-air-énergie et de biodiversité dans toutes les opérations d'aménagement

Objectif 7 : Adopter une gestion durable et responsable des ressources

- 7.1 Préserver et restaurer les ressources en eau et les sols

Objectif 8 : Protéger notre territoire et nos populations face aux chocs climatiques

- 8.1 Protéger le territoire contre les submersions et le recul du trait de côte
- 8.2 Protéger le territoire contre les inondations
- 8.3 Permettre un aménagement adapté à Mafate

Objectif 9 : Préserver nos milieux aquatiques et notre biodiversité

- 9.1 Protéger et restaurer les milieux aquatiques, la biodiversité et les espaces naturels

Orientation 4 : Orienter notre économie vers un modèle plus durable

Objectif 10 : Intensifier la politique "zéro-déchet"

- 10.1 Soutenir les démarches d'écologie industrielle en zone d'activité
- 10.2 Réduire la quantité de déchets produite et renforcer le réemploi
- 10.3 Lutter contre le gaspillage alimentaire

Objectif 11 : Orienter le tourisme vers le durable et la clientèle locale

- 11.1 Elaborer une stratégie touristique durable et résiliente

Objectif 12 : Accompagner la transition vers une agriculture plus durable et respectueuse de l'environnement

- 12.1 Soutenir l'agriculture durable et de proximité sur le territoire
- 12.2 Accompagner les Hauts vers un développement respectueux de leur authenticité et de leurs spécificités

Objectif 13 : Diversifier le modèle économique de l'Ouest vers plus de solidarité, de circularité et de durabilité

- 13.1 Soutenir les projets mixant ESS et dimensions AEC

Objectif 14 : Affirmer l'Ouest comme une économie d'innovation et de savoirs

- 14.1 Faire du Territoire de l'Ouest un territoire précurseur en matière d'innovations liées au changement climatique

Orientation 5 : Assurer la préservation de la qualité de l'air

Objectif 15 : Améliorer la connaissance sur l'état de la qualité de l'air sur le territoire

- 15.1 Renforcer les moyens de surveillance afin d'améliorer les données sur la qualité de l'air

Objectif 16 : Sensibiliser et informer la population et les acteurs locaux aux enjeux de la qualité de l'air

- 16.1 Informer et sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air

• 4 Plan d'action et fiches actions

6 Orientations, 19 Objectifs, 38 Actions

Orientation 6 : Faire vivre et mettre en œuvre le PCAET
Objectif 17 : Structurer une gouvernance pérenne en charge de la mise en œuvre du PCAET
17.1 Organiser les ressources humaines pour mener la politique climat-air-énergie
17.2 Assurer le pilotage et le portage de la politique climat-air-énergie
17.3 Mettre en place un système de suivi et d'évaluation du PCAET
17.4 Financer la politique Climat Air Energie et réaliser une évaluation climat du budget
Objectif 18 : Sensibiliser et former les acteurs du territoire et le grand public sur les enjeux liés aux thématiques climat-air énergie
18.1 Mettre en place un programme de formation énergie-climat pour les agents
18.2 Mettre en place un programme et de sensibilisation de formation énergie-climat pour les élus
18.3 Impulser une politique d'éducation populaire en faveur de la transition écologique
18.4 Organiser un grand événement annuel autour du Climat sur le Territoire de l'Ouest
18.5 Développer un plan de communication pour chaque cible du territoire
Objectif 19 : Montrer l'exemplarité du Territoire de l'Ouest
19.1 Etre exemplaire en matière d'écoresponsabilité de la commande publique
19.2 Montrer l'exemplarité de la collectivité sur son patrimoine et ses compétences
19.3 Montrer l'exemplarité de la collectivité dans sa mobilité

• 4 Plan d'action et fiches actions

• Exemple de fiche action



Orientation 5 : Assurer la préservation de la qualité de l'air

Objectif 15 : Améliorer la connaissance sur l'état de la qualité de l'air sur le territoire

Action 15.1 Renforcer les moyens de surveillance afin d'améliorer les données sur la qualité de l'air

Description de l'action

Pour agir efficacement en faveur d'une meilleure qualité de l'air, il est essentiel de disposer d'informations précises et actualisées sur l'état de la pollution atmosphérique sur le territoire. L'amélioration des connaissances sur la qualité de l'air permettra de développer des politiques publiques plus ciblées et localisées visant à réduire ou à prévenir les émissions de polluants dans ces zones sensibles, afin de préserver la qualité de vie des et la santé des habitants. Cette action sera menée en collaboration avec Atmo Réunion, association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air à La Réunion.

Actions opérationnelles

Accompagner dans le cadre d'un partenariat avec l'association agréée de surveillance de la Qualité de l'Air le maintien et l'amélioration de la connaissance locale afin de :

- Pérenniser la surveillance et la mise en place de campagne de mesure de la qualité de l'air
- Améliorer les données (Inventorier les sources de pollution, quantifier et localiser leurs contributions..)
- Identifier les points chauds
- Faire un bilan périodique de la qualité de l'air

Partenariat pouvant contribuer à termes à :

- Installer des stations de mesure de la qualité de l'air à divers endroits stratégiques pour collecter des données précises et en temps réel
- Utiliser des capteurs mobiles pour étudier la qualité de l'air dans différentes zones, y compris les zones rurales et urbaines

Pilote de l'action
DATPH / Service Planification et Stratégie Territoriale

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest
Accompagnement et soutien

Avancement
Projet de partenariat avec ATMO

Modalités de mise en oeuvre

Coût global	Moyens humains et techniques
A définir	Partenariats
Financeurs	Cibles
Territoire de l'Ouest	Habitants, entreprises
Partenaires	Calendrier
GPMDLR / ATMO	2024 → 2026

Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat	Indicateurs existants ?	Fréquence de mise à jour des indicateurs
Polluants à suivre : NO2, Nox, PM2.5, PM10, O3, SO2	Oui	Annuelle
Indicateurs d'action : BC des transports / nb étude réalisées / nb de pot d'échappement trafiqué importé / nb de déplacement sur le territoire / comparaison avec valeurs guide de l'OMS / utilisation de polluant sur la zone		

Objectifs chiffrés	Résultats attendus
À définir	Réduction des polluants atmosphériques

• 4 Plan d'action et fiches actions

• Exemple de fiche action



Orientation 2 : Baisser les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables

Objectif 5 : Accompagner le potentiel de développement en matière d'énergies renouvelables

Action 5.1 Élaborer un schéma directeur des énergies et des réseaux pour le territoire



Description de l'action

La collectivité dispose d'une programmation énergétique (schéma directeur des énergies), à l'échelle territoriale, avec des indications et stratégies concrètes pour :

- réduire la consommation et améliorer l'efficacité énergétique ;
- mettre en œuvre l'ensemble du potentiel de production d'énergie renouvelable locale nécessaire pour remplir les objectifs du territoire ;
- augmenter l'utilisation des énergies renouvelables (plan de développement des énergies renouvelables, schéma de développement éolien ...) ;
- développer les réseaux de chaleur/froid renouvelable et de récupération (schéma directeur de réseau de chaleur) ;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre associées aux consommations et productions énergétiques ;
- coordonner les différentes démarches sectorielles et notamment la planification urbaine ;
- limiter, voire éviter dans les zones sensibles, les antagonismes avec les objectifs de préservation de la qualité de l'air.

La programmation énergétique comporte une cartographie consignant les secteurs géographiques de développement prioritaires des énergies renouvelables ou de récupération de chaleur (production ou approvisionnement par un réseau de chaleur).

Cette programmation est dotée d'un dispositif de suivi/contrôle avec des objectifs.



Actions opérationnelles

- Réaliser une étude d'opportunité d'intégrer un schéma directeur au futur SCoT AEC avec un petit descriptif du contenu et des limites
- Étudier l'opportunité d'accompagner les projets de développement des EnR et notamment du photovoltaïque pour les habitants
- Approfondir l'étude de vulnérabilité du système énergétique : vulnérabilité des infrastructures énergétiques, vis-à-vis des importations, du Port, du stockage (SRPP, pellets)
- Définir et cartographier avec les communes du Territoire de l'Ouest les zones d'accélération des énergies renouvelables en application de l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie

Pilote de l'action

Service Planification et Stratégie Territoriale

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest
AMO

Avancement
À venir



Modalités de mise en oeuvre

Coût global

À évaluer

Financeurs

Territoire de l'Ouest

Partenaires

SPL ER, Agorah, EDF

Moyens humains et techniques

À déterminer

Cibles

Toutes parties prenantes (public, acteurs économiques, agents, élus...)

Calendrier

2025

2028



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

Validation du schéma

Indicateurs existants ?

Oui

Objectifs chiffrés

GES: -1% par an

Résultats attendus

Développement des énergies renouvelables



Informations Label CAE

Chapitres Label CAE

1.2.1 Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur



Indicateurs Label CAE

Existence du schéma directeur

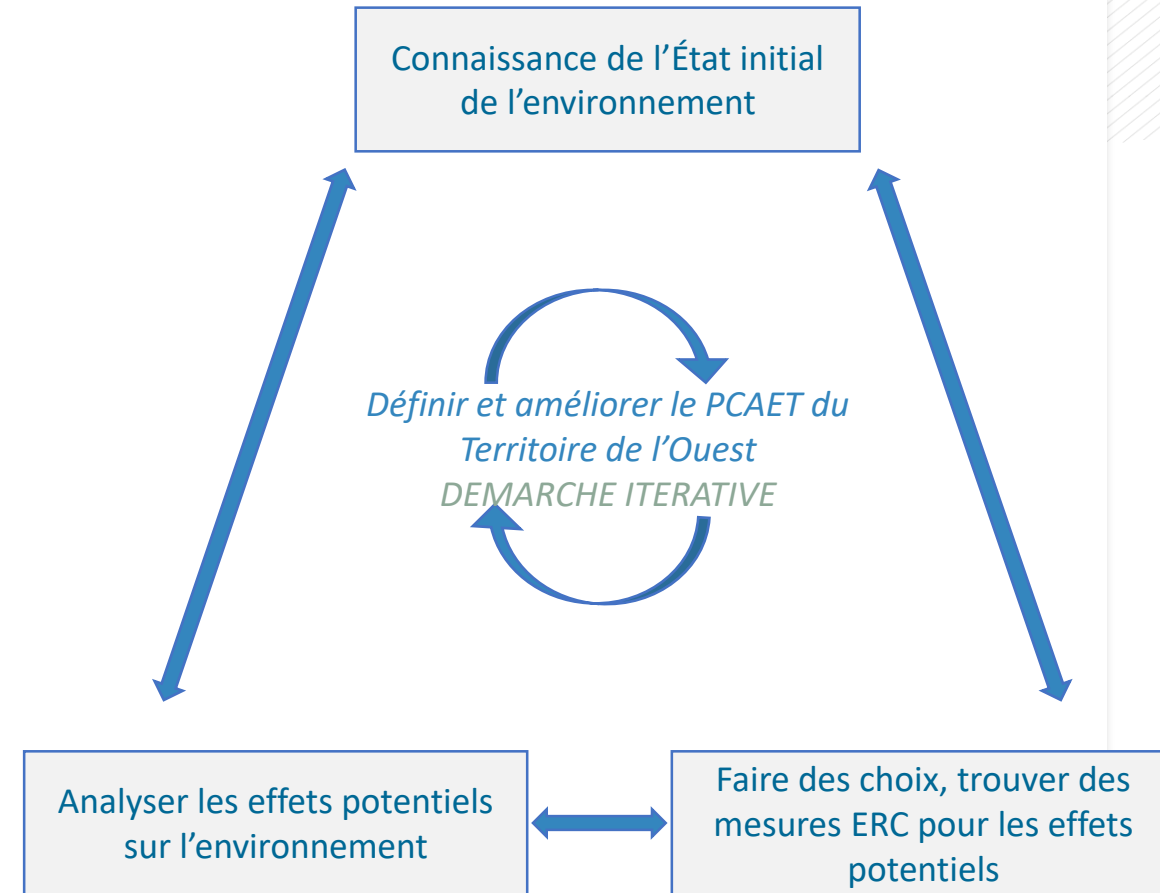
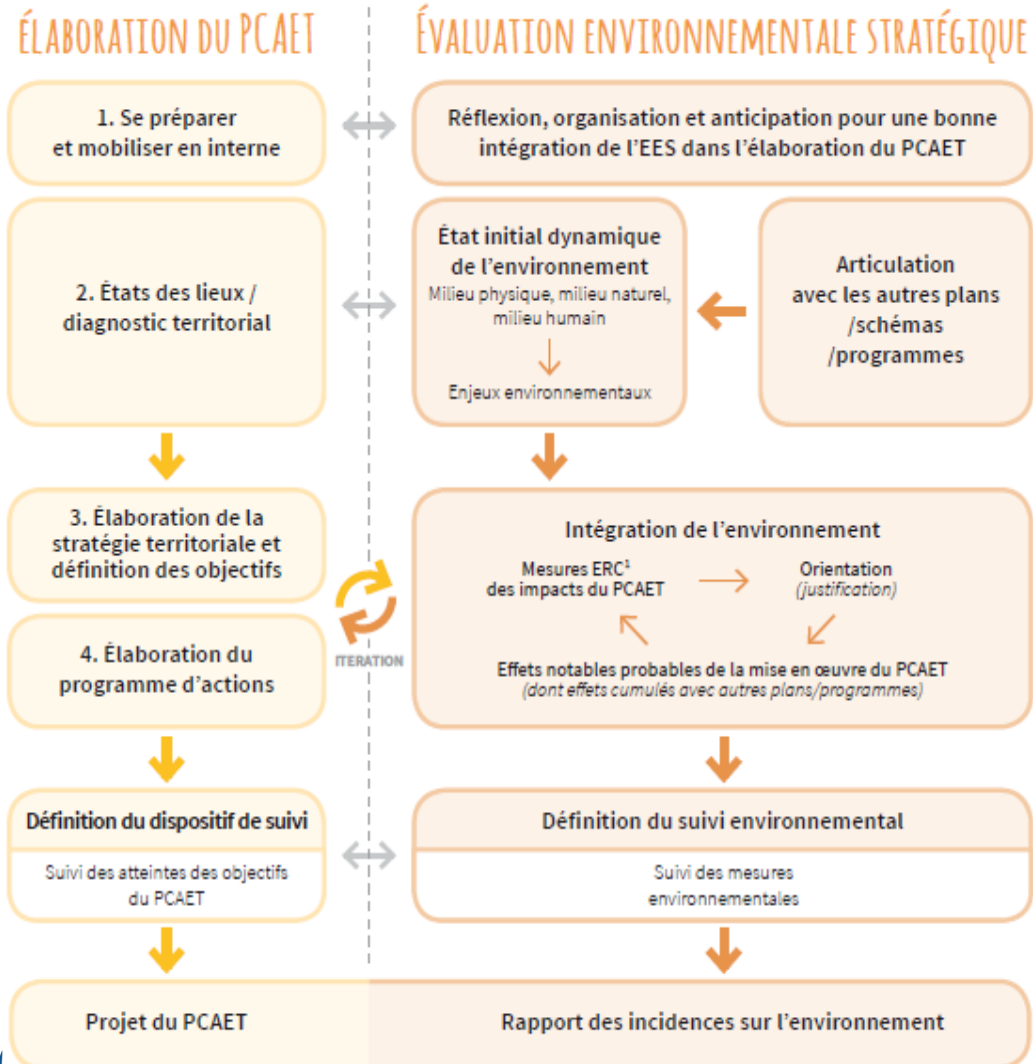


•05

Retour sur l'évaluation environnementale

• 5 Retour sur l'évaluation environnementale

• Rappel de la démarche



• 5 Retour sur l'évaluation environnementale

• Principales incidences environnementales

Les incidences positives

Le PCAET présente :

- une **incidence globale positive directe forte** sur les thématiques climat, air, ressources en eau, énergie, cadre de vie et santé,
- une **incidence globale positive directe modérée** sur la thématique « risques ».
- une **incidence globale positive indirecte forte/modérée** sur les thématiques « biodiversité » et agriculture
- une **incidence globale positive indirecte faible** sur la thématique « sols »

Les principaux **impacts positifs** attendus du PCAET sont les suivants :

- Optimisation des consommations énergétiques, Réduction de la part des énergies fossiles
- Développement de la production d'énergies renouvelable / Réduction du taux de dépendance énergétique
- Développement des modes doux de transport, l'encouragement du recours aux transports collectifs
- Développement de bâtiments performants et de bonnes pratiques
- Education au « mieux manger », développement du recyclage, renforcement du lien social
- Possibilité d'anticiper et réduire la vulnérabilité du territoire face au changement climatique, adaptation des modes de vie
- Amélioration de la connaissance et de la surveillance de la qualité de l'air

Les incidences négatives

Certaines actions sont susceptibles d'avoir une **incidence négative** sur les thématiques environnementales citées précédemment : ces actions font l'objet de **points de vigilance** auxquels sont associées des propositions de mesures d'évitement et de réduction d'impact.

• 5 Retour sur l'évaluation environnementale

• Exemple d'incidences et mesures proposées

Thématique	Point de vigilance environnemental concerné	Mesures d'évitement ou réduction
Biodiversité	Risque de mobilisation de foncier naturel ou agricole pour les futures infrastructures de production d'énergies renouvelables, ainsi que pour infrastructures liées à la mobilité (pôle d'échanges multimodaux, dépôts de bus, parcs relais, etc.)	Privilégier le PV en toitures, en ombrières de parkings et sur serre agricole, ainsi que sur les délaissés urbains /routiers ou encore les anciennes décharges et vérification du non impact sur des corridors aériens d'espèces patrimoniales (réflexion des panneaux)

- 5 Retour sur l'évaluation environnementale

- Exemple d'incidences et mesures proposées

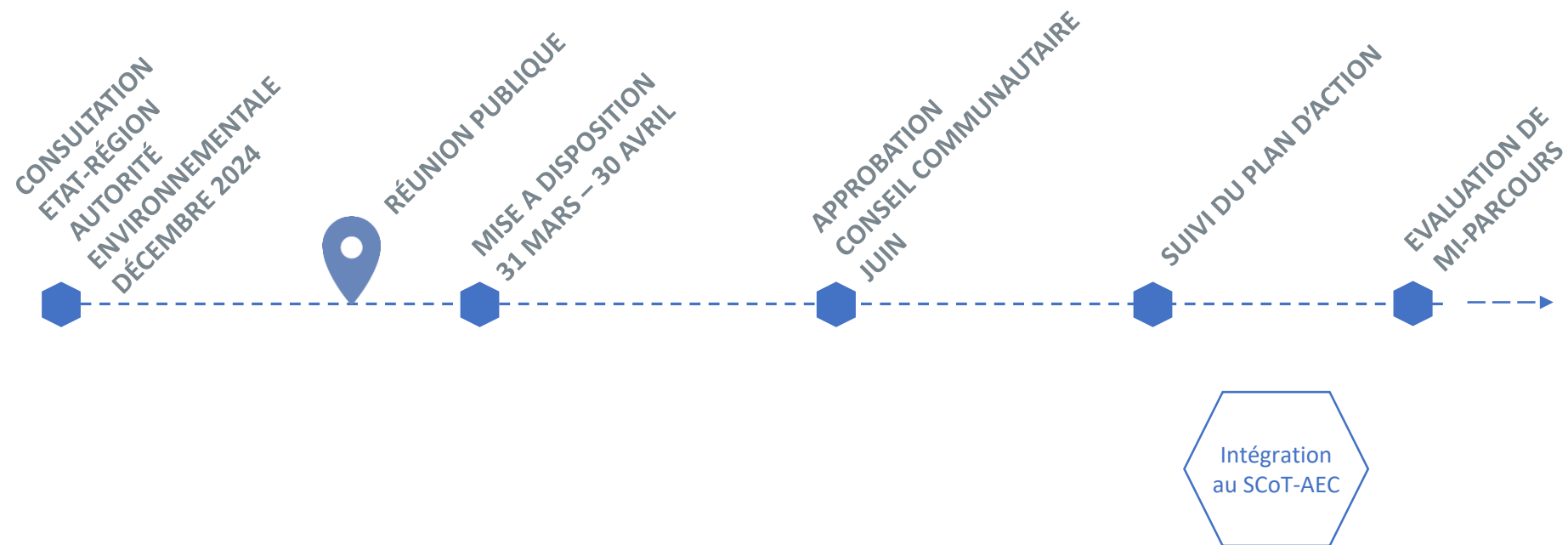
Thématique	Point de vigilance environnemental concerné	Mesures d'évitement ou réduction
Cadre de vie	Gestion et élimination des panneaux photovoltaïques usagés / des déchets de batteries de stockage	Avoir recours aux filières existantes de gestion des déchets de batteries de stockage d'énergie / de panneaux PV (déchets dangereux)



•06

Prochaines étapes

- 6 Prochaines étapes



- 6 Prochaines étapes

- Mise à disposition



L'OUEST
TERRITOIRE DE
ILE DE LA RÉUNION

Avis de mise à disposition du public



**Plan Climat Air Energie Territorial
du Territoire de l'Ouest**
du 31 mars 2025 au 30 avril 2025 inclus

Les documents du projet

Projet arrêté

- [PCAET Livret 1
Diagnostics](#)
- [PCAET Livret 2
Orientations stratégiques et
plan d'action](#)
- [PCAET Livret 3
Plan d'action](#)
- [PCAET Livret 4
Résumé non technique](#)
- [PCAET Livret 5
Evaluation environnemental](#)

Délibérations du Conseil Communautaire

- [Délibération de l'élaboration du
PCAET](#)
- [Délibération de l'arrêt du projet
de PCAET](#)

Autre document

- [Bilan de la concertation](#)



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**

